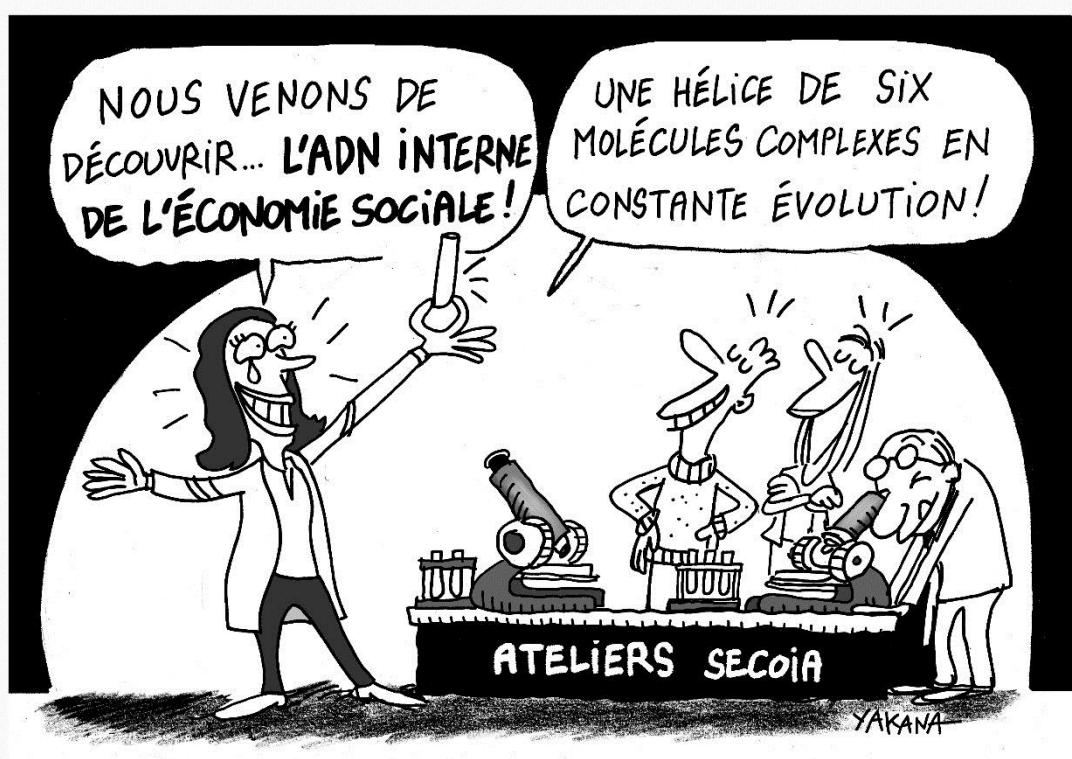




QUELLE RECONNAISSANCE PAR ET POUR L'ECONOMIE SOCIALE ?

1



Charlotte Moreau

Chargée de recherche
CES-ULg

Quentin Mortier

Coordinateur
Pôle Études & Animations
SAW-B

Analyse 2017

Mots-clés : reconnaissance – pratiques
– enquête – progression

Face aux impasses sociales et environnementales dans lesquelles nous mènent les entreprises privées trop exclusivement tournées vers l'intérêt de leurs actionnaires, les entreprises d'économie sociale émergent comme une réponse possible. Ces initiatives qui articulent, au sein d'une même organisation, un projet de nature économique et la réalisation prioritaires d'objectifs sociaux suscitent d'ailleurs un intérêt croissant auprès des décideurs publics et privés.

Reflet de cet intérêt, les entreprises d'économie sociale (EES) sont de plus en plus souvent confrontées à une vision centrée sur leur capacité à générer de l'impact social. L'idée est la suivante. Si la finalité d'une entreprise est le profit, ses effets sont mesurables au moyen des bilans et autres rapports économiques produits habituellement par une entreprise. Si la finalité n'est pas le profit mais sociétale, que dire alors des effets et impacts d'une telle entreprise ? Un projet de recherche-action transfrontalier lancé il y a quelques années tente d'y répondre collectivement¹.

En amont de l'évaluation de l'impact social, les entreprises d'économie sociale mettent en œuvre des pratiques spécifiques de gestion, notamment par la manière de créer et de distribuer de la valeur et/ou par l'adoption de modes de gouvernance particuliers. Ces modes de fonctionnement propres aux entreprises d'économie sociale engendrent eux-mêmes des effets sur les différentes parties prenantes (consommateurs/usagers, travailleurs, fournisseurs, investisseurs, pouvoirs publics, collectivité dans son ensemble). Le projet de recherche participative SECOIA (Social ECOlogy Impact Assessment), commandé par le précédent ministre de l'Economie de la Wallonie, s'est intéressé à ces pratiques en vue de bâtir un éventuel système de reconnaissance des entreprises d'économie sociale.

En 2010, nous avions déjà réfléchi à la question de la reconnaissance ou d'un label pour l'économie sociale². Les questions posées à l'époque étaient les suivantes : qui sont les initiateurs de la démarche ? Dans quel but principal est-elle menée ? Les bénéfices attendus sont-ils principalement internes ou externes ? Quel est le coût de la mise en place et de l'utilisation du système mis en place et qui le paie ? quelles modalités de contrôle comprend le mécanisme ? Elles restent toutes d'actualité.

Dans cette analyse nous présenterons brièvement les résultats de cette récente recherche à laquelle nous avons été associés. Sur cette base, nous élaborerons quelques pistes d'action et de réflexion que nous pensons utiles pour ce mouvement en constitution qu'est l'économie sociale.

¹ Voir www.projetviseesproject.eu

² Marie-Caroline COLLARD, « Vers une reconnaissance ou un label pour l'économie sociale ? », Analyse, SAW-B [en ligne : www.saw-b.be], 2010.

LA RECHERCHE SECOIA

Le projet SECOIA a été mené en 2016 et 2017 par un consortium de recherche (CES-ULg, SPIRAL-ULg, SAW-B et CIRIEC). Il avait pour objectif l'identification des spécificités organisationnelles des entreprises d'économie sociale, sur base de leurs pratiques et des effets de celles-ci. Quelles sont les pratiques spécifiques des entreprises d'économie sociale en matière de gouvernance, de modalités de financement et de distribution des revenus ? Quels sont les effets de ces pratiques sur les différentes parties prenantes ? Sur cette base, il entendait alimenter les débats sur les enjeux d'une reconnaissance des entreprises d'économie sociale. C'est-à-dire envisager les manières dont ces pratiques pourraient et devraient être reconnues et évaluées.

3

La recherche a été organisée en quatre volets.

La première étape du projet visait l'étude de la singularité des pratiques d'économie sociale, au travers d'une revue de la littérature, mais aussi de la conduite d'entretiens semi-directifs avec les gestionnaires d'une quarantaine d'entreprises d'économie sociale (EES) et d'une dizaine d'entreprises privées dont les pratiques ont été jugées proches des premières.

La deuxième étape entendait saisir les effets et plus-values générés par ce type d'entreprises. Pour ce faire, dix-neuf acteurs périphériques issus de l'écosystème des EES (financeurs, fédérations d'EES, agences conseils, représentants syndicaux) ont été interrogés et dix-sept entreprises d'économie sociale parmi celles déjà sélectionnées lors de la première étape ont fait l'objet d'une étude plus approfondie. Trente-cinq parties prenantes gravitant autour de ces organisations ont ainsi été rencontrées : travailleurs, coopérateurs, partenaires, clients, bénévoles, fournisseurs, etc.

La mise en place de trois ateliers scénarios a constitué la troisième étape du projet. Elle avait pour objectif d'identifier les grandes dimensions communes aux entreprises d'économie sociale et de construire avec les participants différents scénarios de reconnaissance du secteur.

Dans la quatrième et dernière étape du projet SECOIA, sept cent cinquante membres actifs dans le champ de l'économie sociale ont été invités au travers d'un questionnaire quali-quantitatif en ligne à confirmer, dans un premier temps, la pertinence des différentes dimensions identifiées lors des étapes précédentes et des pratiques qui y sont associées et, dans un deuxième temps, à mettre à l'épreuve plusieurs indicateurs susceptibles de rendre compte des dimensions et pratiques retenues par les répondants.

LES PREMIERS RÉSULTATS

4

Ouvrir la boîte noire

En s'appuyant sur une large revue de littérature et sur la rencontre de plus d'une centaine d'acteurs de l'économie sociale et de son écosystème, les deux premières étapes de la recherche ont permis d' « ouvrir la boîte noire » de l'économie sociale, de recenser et de classer une grande diversité des pratiques spécifiques aux entreprises qui en font partie. Les pratiques observées ont été organisées autour de trois grandes familles : l'affectation non capitaliste du surplus, la mise en œuvre d'une démocratie économique et la capacité à mobiliser une mixité de ressources. La recherche a également mis en évidence les impacts de ces pratiques³.

Ainsi, les entreprises d'économie sociale affirment, de manière convergente, qu'elles partagent un socle commun : elles expérimentent des pratiques en rupture avec le modèle de l'entreprise capitaliste. Ces trois dimensions découlent naturellement de la poursuite prioritaire d'une finalité sociale et sont présentes dans toutes les entreprises d'économie sociale. Toutefois, si les trois familles de pratiques sont bien présentes dans toutes les entreprises d'économie sociale, leur concrétisation et leur articulation est propre à chaque entreprise. La réalité des entreprises d'économie sociale est donc multiple. C'est bien la combinaison de pratiques connaissant des degrés d'intensité variable qui fonde la spécificité des entreprises d'économie sociale. Si le socle est commun, la diversité prévaut dans la mise en œuvre concrète. Au-delà d'un socle commun et d'une diversité dans la mise en œuvre, ce qui frappe enfin et qui est moins visible au premier abord, c'est l'impression de cohérence interne qui se dégage des entreprises étudiées. Certes, les entreprises expérimentent une rupture de pratiques dans trois grandes dimensions mais, ce faisant, elles mettent en œuvre de véritables modèles d'affaires. Ces « business models » s'appuient sur la combinaison de pratiques. Et c'est bien dans cette volonté de combinaison que se situe la spécificité des entreprises d'économie sociale. En effet, prises isolément, certaines pratiques sont parfois mises en œuvre par d'autres types d'entreprises.

Scénarios pour une reconnaissance

Le troisième volet du projet de recherche a été entamé avec l'organisation de trois ateliers scénarios menés en décembre 2016 et février 2017. Ces ateliers scénarios ont rassemblé trente-deux participants répartis en trois groupes. Le déroulé précis de ces ateliers a évolué d'une journée à l'autre, repartant des constats de l'atelier précédent pour faire évoluer le contenu de l'atelier suivant. Les participants ont sélectionné, parmi un ensemble de « fiches-pratique » (issus des deux premiers volets de la recherche), les pratiques jugées essentielles et

³ Cette partie de la recherche a fait l'objet d'une publication à destination d'un public large. Elle est disponible à cette adresse : www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/rapport_secoia_web.pdf

spécifiques aux entreprises d'économie sociale. S'en est suivi un débat autour de leurs choix et une tentative d'élaboration de scénarios de reconnaissance des entreprises d'économie sociale.

Résultat de cette démarche collective ? Certaines dimensions sont apparues comme transversales et tendant à s'imposer à l'ensemble des entreprises d'économie sociale. Il s'agit entre autres de la « finalité sociétale ». Ensuite, d'autres dimensions ont été considérées comme pertinentes, mais avec une importance variable d'une entreprise à l'autre selon la finalité du projet de l'entreprise concernée. Ainsi, six dimensions spécifiques ont été mises en évidence : « territorialité », « qualité des services-produits », « priorité aux travailleurs », « règles formelles et gouvernance », « mixité des ressources » et « transparence de la redistribution/réinvestissement du surplus ». Mentionnons deux constats supplémentaires et interdépendants. Lors de cette étape de la recherche, les participants ont souvent eu du mal à se positionner de manière précise et tranchée sur des indicateurs concrétisant les pratiques spécifiques des entreprises d'économie sociale. De nombreuses questions ont été soulevées concernant l'objectif d'une potentielle reconnaissance des EES, ses conséquences, les acteurs à la manœuvre d'un tel processus, etc.

Questionnaires en ligne

Le quatrième volet de la recherche a consisté en une enquête en ligne en deux tours, de type Delphi⁴.

Le premier tour a réuni l'avis de 291 répondants (sur 759 envois), tous membres du champ de l'économie sociale. Il visait, dans un premier temps, à confirmer la pertinence des différentes dimensions identifiées lors des étapes précédentes et des pratiques qui y sont associées. Dans un deuxième temps, il visait à demander aux répondants de se positionner sur les pratiques qu'ils considéraient comme « indispensable pour toutes les entreprises d'économie sociale », « intéressant, mais facultatif » ou « non pertinent ». Il s'agissait finalement de détecter les enjeux d'un éventuel système de reconnaissance des entreprises d'économie sociale. Cette première enquête a permis de mettre en évidence les pratiques et les dimensions qui sont jugées indispensables pour reconnaître les entreprises d'économie sociale et celles qui, au contraire, sont considérées non pertinentes. Elle a aussi souligné les enjeux d'une éventuelle reconnaissance des entreprises d'économie sociale en termes de craintes, d'attentes et de limites tant sur le fond – quelles pratiques les entreprises doivent-elles mettre en œuvre ? – que sur la forme – quelle forme de contrôle et qui exerce le contrôle ?

Le deuxième tour a eu 228 répondants. Dans la lignée du premier, il visait à approfondir et affiner les résultats déjà obtenus. Il a cherché à classer les pratiques permettant l'éventuelle reconnaissance des entreprises d'économie

⁴ La méthode Delphi est un outil de recherche qui vise à obtenir un avis aussi consensuel que possible sur des événements futurs grâce à un processus structuré de communication organisant la production, l'agrégation et la modification des opinions d'un groupe indépendant d'experts. Dans le cadre de la recherche SECOIA, elle a été mise en œuvre par le Centre Spiral. Voir : <http://www.spiral.ulg.ac.be/fr/outils/methode-delphi/>

sociale identifiées lors du premier tour et à préciser les indicateurs pertinents pour en rendre compte. En effet, pour chacune des pratiques, les participants étaient invités à se prononcer sur (1) le caractère obligatoire ou évolutif de la pratique retenue ; (2) les indicateurs proposés et leur pertinence au regard de la pratique identifiée ; (3) l'ajout éventuel d'indicateurs. Compte tenu des résultats du premier tour, une série de questions, soumise en fin de questionnaire, portait également sur la meilleure manière de mettre en place et de faire le suivi d'un éventuel système de reconnaissance (y compris de manière participative).

Ce quatrième volet a permis d'aboutir à une grille de dimensions identifiées comme pertinentes dans le cadre d'une reconnaissance des entreprises d'économie sociale. Ainsi, six dimensions ont été identifiées et retenues suite aux résultats du premier tour : la « finalité sociétale », l'« affectation du surplus », la « gouvernance : processus démocratique », la « place des travailleurs », la « gestion de la transparence », et l'« ancrage territorial ». Comme synthétisé dans le tableau ci-dessous, le deuxième tour de l'enquête en ligne a permis d'identifier clairement une dimension obligatoire, la « finalité sociétale » des entreprises d'économie sociale, et une dimension évolutive, l'« ancrage territorial ». Les quatre autres dimensions se déclinent en pratiques ou critères, qui sont tantôt identifiés comme obligatoires, tantôt comme évolutifs.

Dimensions	Statut	Pratiques/Critères
Finalité sociétale	Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> Inscription de la finalité sociétale dans les statuts
Ancrage territorial	Evolutif	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la création d'emploi au niveau local/régional Répondre à des besoins identifiés au niveau local/régional Acheter des biens/services qui respectent l'environnement Acheter préférentiellement ses biens/services sur le territoire en cohérence avec ses valeurs Favoriser les partenariats avec d'autres entreprises sur un même territoire Mutualiser certains coûts et ressources avec d'autres entreprises sur un même territoire
Affectation non capitaliste du surplus	Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de la tension salariale En cas de dissolution/liquidation de la société, empêcher l'enrichissement personnel et affecter l'actif à une organisation poursuivant un objectif similaire
	En question	<ul style="list-style-type: none"> Affectation non capitaliste du surplus et redistribution limitée du surplus

	Évolutif	<ul style="list-style-type: none"> Réinvestir prioritairement une partie conséquente de son surplus au maintien et au développement de son infrastructure et de ses équipements
Transparence	Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> Rendre accessible en interne le rôle et la composition des organes officiels de gestion Rendre public le rôle et la composition des organes officiels de gestion Rendre accessible en interne les rapports d'activités
	En question	<ul style="list-style-type: none"> Rendre publics les rapports d'activités Rendre accessible en interne le plan stratégique
Place des travailleurs	En question	<ul style="list-style-type: none"> Former de façon continue les travailleurs
	Évolutif	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la stabilité de l'emploi Faciliter la conciliation vie privée – vie professionnelle Former à la gestion afin de favoriser la participation des travailleurs
Gouvernance	Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> Limiter le nombre de places désignées/réservées aux représentants d'institutions publiques dans les organes de gestion
	En question	<ul style="list-style-type: none"> Tendre vers le principe « une personne – une voix » dans les organes de gestion Limiter le nombre de places désignées/réservées aux représentants de fonds privés d'investissement dans les organes de gestion Soutenir activement, sous diverses formes, une dynamique participative dans son entreprise
	Évolutif	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système de communication interactif en interne

Par obligatoire ou évolutif, il faut entendre le caractère fermé ou ouvert des dimensions ou critères. Une dimension « fermée » se traduit par une présence ou une absence (0 ou 1 en langage informatique). Une dimension « ouverte » se traduit en nuances, par exemple trois pratiques observables sur une liste de six ou un niveau d'atteinte évalué à 7 sur une échelle de 1 à 10. Pour être reconnue comme une EES, le respect des critères obligatoires est indispensable. Les critères évolutifs ouvrent la porte à une évaluation, à une évolution ou progression de certaines pratiques.

Un dernier tour

Les résultats de ce questionnaire en ligne ont été présentés à l'occasion d'une rencontre internationale. Environ septante acteurs de l'économie sociale ont débattu des propositions issues de la recherche. L'échange s'est clôturé par l'intervention de trois experts universitaires internationaux (venant de Suisse, du Québec, de France) ayant participé à des démarches de reconnaissance des

entreprises d'économie sociale dans leurs pays. Au-delà de la présentation des résultats de la recherche, il s'agissait également d'impulser une dynamique pour penser la suite à donner à ces scénarios de reconnaissance.

Suisse⁵

En Suisse, des recherches universitaires liées à des pratiques collectives d'acteurs de l'économie sociale (mise en place d'une chambre régionale) ont donné naissance à une grille de critères permettant d'évaluer le degré de respect des principes de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci est définie de la manière suivante : « *économie privée à but non lucratif ou à lucrativité limitée, s'inscrivant dans des formes juridiques variées, l'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe une multitude d'initiatives économiques locales, qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie : elle respecte des critères éthiques, sociaux et écologiques et place la personne avant le profit*

 ».

La grille est utilisée par la chambre en vue de permettre l'adhésion de nouveaux membres. Un tel résultat est issu d'une démarche participative et démocratique. La grille repose sur trois catégories de critères : les indispensables, les contraignants, les indicatifs. Les premiers sont des conditions sine qua non comme par exemple le respect de la loi du travail ou l'exclusion des églises. Les critères contraignants portent sur la transparence, l'intérêt collectif, l'autonomie et la lucrativité limitée. Ils sont vérifiés au moyen d'une série d'indicateurs plus précis. Quant aux critères indicatifs relatifs au respect de l'environnement, à la gestion participative et au management social, ils font l'objet d'un engagement de l'organisation à mettre en place dans les deux ans un dispositif d'amélioration.

Québec⁶

La reconnaissance de l'économie sociale au Québec est le fruit d'une longue histoire. Selon trois auteurs québécois, on distingue trois types d'entreprises sociales. La première catégorie inclut uniquement ces entreprises reconnues selon la loi-cadre adoptée en 2013 par l'Assemblée nationale du Québec, qui a institutionnalisé tous les critères de l'économie sociale. Cette loi précise que « *par économie sociale, on entend l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants : 1° l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité ; 2° l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics ; 3° les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres ; 4° l'entreprise aspire à une viabilité économique ; 5° les règles applicables à l'entreprise interdisent la*

⁵ Sources : Nicolas Gachet et Michaël Gonin, *Spécificités et contributions de la nébuleuse de l'économie sociale et solidaire. Une réflexion à partir du contexte vaudois*, Université de Lausanne, 2015 ainsi que le site de la Chambre de l'ESS genevoise www.apres-ge.ch et plus spécialement la page <https://www.apres-ge.ch/node/34126>

⁶ Sources : Marie Bouchard, Paulo Cruz Filho et Tassadit Zerdani, « Social Enterprise in Québec : The Social Economy and the Social Enterprise Concepts », ICSEM Working Papers, n° 23, 2015 [en ligne : [https://www.iapsocient.be/sites/default/files/Canada%20\(Quebec\)%20-%20Bouchard%20et%20al.pdf](https://www.iapsocient.be/sites/default/files/Canada%20(Quebec)%20-%20Bouchard%20et%20al.pdf)]

distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise ; 6° les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables ».

La deuxième catégorie couvre toutes les entreprises qui poursuivent une mission sociétale et adoptent d'une manière institutionnalisée quelques-unes des caractéristiques de l'économie sociale définie plus haut.

Le troisième type, qui est grand et inclusif, couvre toutes les entreprises qui poursuivent une mission sociétale (sociale ou environnementale), indépendamment de leurs caractéristiques organisationnelles ou modes de production.

France⁷

La loi française du 31 juillet 2014 a défini clairement le périmètre de l'Économie sociale et Solidaire (ESS). Celui-ci inclut les acteurs historiques de l'Économie Sociale, que sont les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, mais intègre également de nouvelles formes d'entrepreneuriat. Les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale, tel que défini dans la loi, et qui font le choix d'adopter et de mettre en œuvre les principes de l'ESS, sont ainsi désormais considérées comme des acteurs de plein droit de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les principes de l'ESS entérinés par la loi sont les suivants : un but autre que le partage des bénéfices ; une gouvernance démocratique définie et organisée par les statuts, passant par l'information et la participation directe et pas seulement liée à l'apport en capital ; l'affectation des bénéfices majoritairement au maintien ou développement de l'activité et l'impossibilité de distribuer les réserves.

La loi définit également le caractère d'utilité sociale (ESUS) que peuvent avoir certaines entreprises commerciales. Sont ainsi d'utilité sociale les entreprises répondant à une des trois conditions suivantes : 1) apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité [...] ; 2) contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, 3) concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale [...].

CONSTATS, QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'ensemble de la démarche SECOIA, et particulièrement le dernier tour de l'enquête, permet de souligner différents constats et questionnements transversaux.

L'intérêt d'une structure de reconnaissance axée autour de critères obligatoires, impératifs et d'autres évolutifs, pouvant faire l'objet d'amélioration, a été largement souligné. En effet, le champ des entreprises d'économie sociale en Wallonie est caractérisé par une grande diversité de pratiques. Un socle commun est bien existant mais cette riche diversité ne doit certainement pas être bridée, au risque de freiner l'émergence d'innovations sociales. Tout mécanisme de reconnaissance doit donc reconnaître la diversité en permettant la combinaison d'une part, de pratiques indispensables et communes à tous et d'autre part, de pratiques évolutives et spécifiques à chaque organisation. L'idée d'évolution possible et d'amélioration continue est dès lors apparue comme clé lors des échanges.

Mentionnons ici une démarche inspirante. Le réseau des Acteurs pour une économie solidaire (APES) situé dans le Nord Pas de Calais met en œuvre une démarche appelée PROGRES qui « *a pour objet d'aider à la montée en qualité des structures, en abordant les questions relatives à la qualité des services et des produits, aux méthodes d'organisation et de gestion, aux relations de la structure avec son environnement, en lien avec les valeurs et principes de l'économie solidaire* »⁸. Comme le constatent trois chercheurs proches de cette organisation, la démarche n'entend pas normer les organisations ou leurs activités. Au contraire, « *cette dynamique met l'accent sur l'auto-évaluation ; l'enjeu est d'améliorer les pratiques et non de les sanctionner. [...] Les obligations de moyens sont privilégiées sur les obligations de résultat, et le processus prime sur le produit* »⁹.

En termes de contenu de la reconnaissance, l'enquête SECOIA a identifié six dimensions, avec, pour chacune, des critères et pratiques propres. Néanmoins, l'opérationnalisation précise et concrète de ces pratiques reste à faire. Quelle limitation de la tension salariale, pratique identifiée comme obligatoire ? Quel taux appliquer et à quoi l'appliquer exactement ? Quelles balises en termes de limitation à la rémunération du capital ? Comment intégrer la notion d'intérêt mutuel dans la finalité sociétale ? Voilà quelques exemples de questions dont les réponses restent encore à trouver.

Que ce soit dans les commentaires des questionnaires en ligne ou lors de la table-ronde, les acteurs des entreprises d'économie sociale ont marqué leur volonté de (continuer à) être impliqués dans l'élaboration d'un éventuel processus de reconnaissance. Ils ont souligné la justesse des options méthodologiques de la

⁸ Voir <http://apes-hdf.org/page-46-98-0.html#menu>

⁹ Laurent Gardin, Florence Jany-Catrice et Samuel Pinaud, « L'économie sociale et solidaire et les formes de son évaluation », dans Jacques Defourny et Marthe Nyssens (dir.), *Economie sociale et solidaire. Socioéconomie du 3^e secteur*, De Boeck, 2017, p. 390.

recherche SECOIA, qui a été très participative. Ainsi, il semble nécessaire de poursuivre les réflexions entamées.

C'est ici que s'ouvrent plusieurs pistes. On peut en effet attendre que les pouvoirs publics s'emparent de la question et imposent peu ou prou leurs visions de la démarche à mener, du temps à y consacrer et/ou du résultat à atteindre. On peut aussi rêver d'une démarche initiée par eux et qui soit réellement co-construite¹⁰. Une autre possibilité, que nous privilégierions, consiste à prendre les devants et à s'auto-organiser entre acteurs de l'économie sociale (entreprises, fédérations et plate-forme de concertation). À l'instar des entreprises sociales actives dans la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation et la valorisation des ressources qui ont, d'initiative, mis en place le label Solid'R¹¹, l'ensemble des entreprises sociales est-il en capacité de poursuivre la dynamique initiée par SECOIA et de proposer au final aux pouvoirs publics une manière partagée d'organiser la reconnaissance de l'économie sociale ? Ce serait une belle occasion de lier à cette politique de reconnaissance une politique de progression qui pourrait inclure des activités de formation, d'évaluation et d'accompagnement originales.

La reconnaissance des entreprises sociales participe de leur institutionnalisation. Par institutionnalisation, nous entendons le processus qui formalise, pérennise et consacre l'acceptation politique et sociale de certaines pratiques et relations sociales. Elle implique souvent un cadre légal reconnu, et s'assortit de mesures de soutien et de contrôle. Ce processus est toujours potentiellement ambigu¹². La reconnaissance est une réponse à la question de la crédibilité, de la lisibilité et visibilité des acteurs (minoritaires en nombre) de l'économie sociale parmi tous les autres. La démarche qui aboutit à la reconnaissance peut s'accompagner de tensions internes ou externes entre les parties prenantes et « surprenantes » (celles auxquelles on ne pense pas immédiatement), avec les pouvoirs publics ou les autres acteurs économiques. Avant de s'affirmer, il faut s'accorder. Surtout, la reconnaissance est le résultat d'une lutte continue entre l'instituant (« *l'œuvre d'un collectif humain créateur de significations nouvelles qui vient bouleverser les formes historiques existantes* ») et l'institué (« *l'ensemble des institutions qui incarnent et donnent réalité à ces significations, qu'elles soient matérielles ou immatérielles* »¹³), pour reprendre les mots de Castoriadis. Le risque de cette tension est qu'elle devienne destructrice plutôt que créatrice, archaïsante plutôt qu'innovante.

Pour citer cette analyse : Charlotte MOREAU et Quentin MORTIER, «Quelle reconnaissance par et pour l'économie sociale ?», Analyse, SAW-B [en ligne : www.saw-b.be], 2017.

¹⁰ La démarche en cours dans la Région de Bruxelles-Capitale se situe entre ces deux idéaux-types. Voir notre analyse sur le projet d'ordonnance bruxelloise : « Réforme de l'ordonnance bruxelloise : se donner les moyens de ses ambitions ? », Analyse, SAW-B [en ligne : www.saw-b.be], 2017.

¹¹ Voir www.res-sources.be/solidrweb

¹² Nous y consacrons d'ailleurs notre étude, à paraître.

¹³ Nicolas Poirier, « Cornelius Castoriadis. L'imaginaire radical », *Revue du MAUSS*, vol. n° 21, no. 1, 2003, pp. 383-404.

LES ANALYSES DE SAW-B

Les analyses de SAW-B sont des outils de réflexion et de débat. Elles posent un regard critique sur les pratiques et objectifs des entreprises sociales mais aussi sur notre société, nos modes de consommation, de production. Leur visée est de comprendre les réalités, décoder les enjeux et, collectivement, construire les réponses aux difficultés rencontrées par les alternatives économiques.

Ces textes sont le résultat des interpellations des acteurs de terrain et de nos recherches. Vous pouvez y contribuer : faites-nous part de vos questions, commentaires et propositions en amont ou en aval de ces textes. Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour aborder, au sein de votre entreprise sociale ou de votre collectif citoyen, les thèmes traités dans ces analyses. Contactez-nous : info@saw-b.be



SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, est une fédération d'entreprises d'économie sociale qui regroupe plus de 120 membres. Nous cherchons à faire mouvement pour l'alternative économique et sociale.

Nos actions : défendre et représenter l'économie sociale ; soutenir et accompagner des porteurs de projets d'économie sociale ; susciter une réflexion critique à propos des alternatives économiques, avec les travailleurs des entreprises d'économie sociale et avec les citoyens investis dans des initiatives solidaires.

SAW-B est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutes nos analyses sont sur www.saw-b.be.